



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

## MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,  
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Le Conseil administratif	02.05.2021	CL/IG
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	02.06.2021	CL/IG
Présentation à la Commission Aménagement et Transports :	La Commission	08.06.2021	CL/IG
Présentation à la Commission Finances, Administration et Economie :	La Commission	17.06.2021	JT/VA
Présentation au Conseil municipal :	Le Conseil municipal	21.06.2021	CL

### CREDIT D'ETUDE DE CHF 197'340.- TTC

DESTINE A L'ETUDE DE L'IMAGE DIRECTRICE DU CANAL DE VERSOIX ET L'ETUDE TEST (AVANT PROJET) SUR LA CO-CREATION DE LA BIODIVERSITE EN MILIEU URBAIN



### Table des matières

1. Contexte	2
2. Exposé des motifs	2
3. Objectifs de l'étude	3
4. Mise en place	4
5. Méthodologie	4
6. Planning	5
7. Crédit d'étude	5
8. Conclusion	5

---

## 1. Contexte

Le canal de la Versoix constitue un joyau historique et patrimonial datant de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Depuis plusieurs années, le Service Travaux, Voirie et Environnement (actuel STVEP), a réalisé de nombreux travaux d'amélioration relatifs à la régulation et au fonctionnement hydraulique de ce cours d'eau.

La Ville de Versoix s'est impliquée depuis une vingtaine d'années dans divers projets de promotion de la biodiversité en s'investissant, avec le soutien du canton de Genève, dans des programmes de renaturation de ses cours d'eau, d'appui aux réseaux agro-écologiques, de revitalisation de corridors écologiques transfrontaliers, d'introduction de la pratique d'entretien extensif des surfaces végétales et de sensibilisation du public, notamment par la participation à la gestion du Verger d'Ecogia et la mise sur pieds de jardins potagers dans une école et un quartier populaire.

Aujourd'hui, le Conseil administratif propose l'établissement d'une image directrice du canal de Versoix et d'un projet sur un tronçon test dans sa partie urbaine, visant à améliorer son apport à la biodiversité et son caractère paysager. Cette étude s'inscrit dans cadre du projet « Co-crée la biodiversité en milieu urbain », soutenu par les Offices fédéraux de l'Environnement (OFEV), du Logement (OFL), du Développement territorial (ARE) et de la Santé publique (OFSP).



## 2. Exposé des motifs

Le canal de Versoix et la promenade qui le longe constituent un « monument paysager » qui assure de nombreuses fonctions :

- un réservoir et diffuseur de biodiversité au cœur d'un espace urbanisé, situé entre lac et espace rural, le canal et sa végétation riveraine peuvent jouer un rôle majeur d'espace relais, pour autant qu'ils s'inscrivent dans une vision d'ensemble permettant de pérenniser et renforcer les connexions avec les milieux naturels adjacents ;
- une continuité biologique majeure entre la Versoix, le nant de Braille et le lac ;

- 
- un espace de promenade et de détente en toutes saisons, véritable « oasis urbaine » ;
  - une liaison inter-quartier pour la mobilité douce ;
  - un espace de régulation des eaux superficielles, cette fonction devant non seulement prendre en compte des précipitations plus intenses, mais aussi une imperméabilisation du sol de son bassin versant par la densification des constructions en zone 5 ;
  - un repère patrimonial majeur, marqueur de l'histoire et de l'identité communale.

Aujourd'hui, ces multiples fonctions cohabitent, mais en l'absence d'une vision d'ensemble, leur potentiel n'est pas totalement valorisé et l'évolution du territoire (densification et imperméabilisation progressive de la zone 5 au gré de la volonté des propriétaires, augmentation de l'intensité des précipitations, érosion des berges et des risques de crues, etc.) tend à exercer une forte pression pouvant porter atteinte aux qualités et aux fonctions du canal.

### 3. Objectifs de l'étude

Afin d'assurer une meilleure gestion du canal et mieux maîtriser l'évolution de son environnement immédiat, il est proposé d'établir une image directrice sur le tronçon urbain situé entre le chemin de Villars et le nant de Braille, permettant d'identifier :

- les aménagements nécessaires à l'amélioration des fonctions biologiques et hydrauliques du canal, à court, moyen et long terme ;
- les qualités de l'arborisation existante et les potentiels d'amélioration et de replantation ;
- les principes d'aménagement en termes de mobilité douce ;
- les opportunités d'intervention sur le domaine privé, afin d'améliorer les fonctions biologiques du cordon boisé ;
- les principes d'aménagements paysagers (plantations, mobilier urbain, microplacettes, etc.).

L'image directrice porte sur le canal et ses abords immédiats, ainsi que ses relations avec son environnement élargi. Elle sera composée de différents volets : biodiversité et connexions biologiques ; gestion des eaux de surface ; hydraulique et biologie aquatique ; charpente des espaces publics ; réseau de mobilité douce ; paysage et patrimoine.

En 2019, le projet « Co-crée la biodiversité en milieu urbain » ([www.biodiversite-urbaine.ch](http://www.biodiversite-urbaine.ch)) a été lancé par une équipe spécialisée, composée du Forum Biodiversité Suisse de l'Académie des sciences naturelles, de Natur Umwelt Wissen GmbH, de scaling4good et de la Fondation Pusch pour la Romandie, soutenu en grande partie par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral du logement (OFL), l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Au début de l'année 2020, la Ville de Versoix a été retenue comme commune pilote pour la Romandie au sein de ce programme national.

Le projet a pour but principal de développer de nouvelles pistes de réponse à la question : comment densifier l'espace urbain tout en assurant un cadre de vie de qualité ? La biodiversité représente le fil rouge de cette approche et devra traverser l'ensemble des processus de la planification, de l'aménagement et jusqu'à la maintenance des surfaces extérieures.

En accompagnement de l'image directrice et en étroite collaboration avec le projet « Co-crée la biodiversité en milieu urbain », il est proposé d'élaborer un avant-projet sur un tronçon test, compris entre le chemin Dégallier et le chemin du Lac.

Cette séquence regroupe en effet une diversité de situations (espaces verts collectifs au pied d'immeubles d'habitation, jardins privés, terrains communaux) permettant de tester les recommandations de l'image directrice. De plus, la présence de parcelles publiques (terrain de football) permet d'envisager une première intervention à court terme, impulsant ainsi une dynamique de valorisation du canal et de son cordon boisé.

---

Tant l'image directrice que l'étude test seront intégrées dans le plan directeur communal.

## 4. Méthodologie

### 4.1. Image directrice et avant-projet

Pour assurer une meilleure gestion du canal, la démarche proposée est établie en 2 étapes : établissement d'une image directrice et développement d'un avant-projet (AVP) sur un tronçon test entre le chemin Louis-Dégallier et le chemin du Lac. Un processus participatif pour la co-construction de l'image et de l'AVP se tient simultanément au développement du projet.

Phase 1 - Lancement de la démarche et diagnostic

- > Visites de site et ateliers internes de travail pour élaborer le diagnostic.
- > Établissement d'un diagnostic thématique dans les domaines : hydraulique, biodiversité, espaces publics, patrimoine, gestion des eaux, urbanisme, mobilité et paysage.
- > Séance de travail avec les services de l'État.
- > Soirée d'information publique de lancement du projet en collaboration avec l'équipe projet «biodiversité urbaine» avec constitution d'un groupe de suivi.
- > Atelier de travail avec le groupe de suivi en collaboration avec l'équipe du projet «biodiversité urbaine».
- > Synthèse du diagnostic.
- > Présentation aux commissions communales concernées.

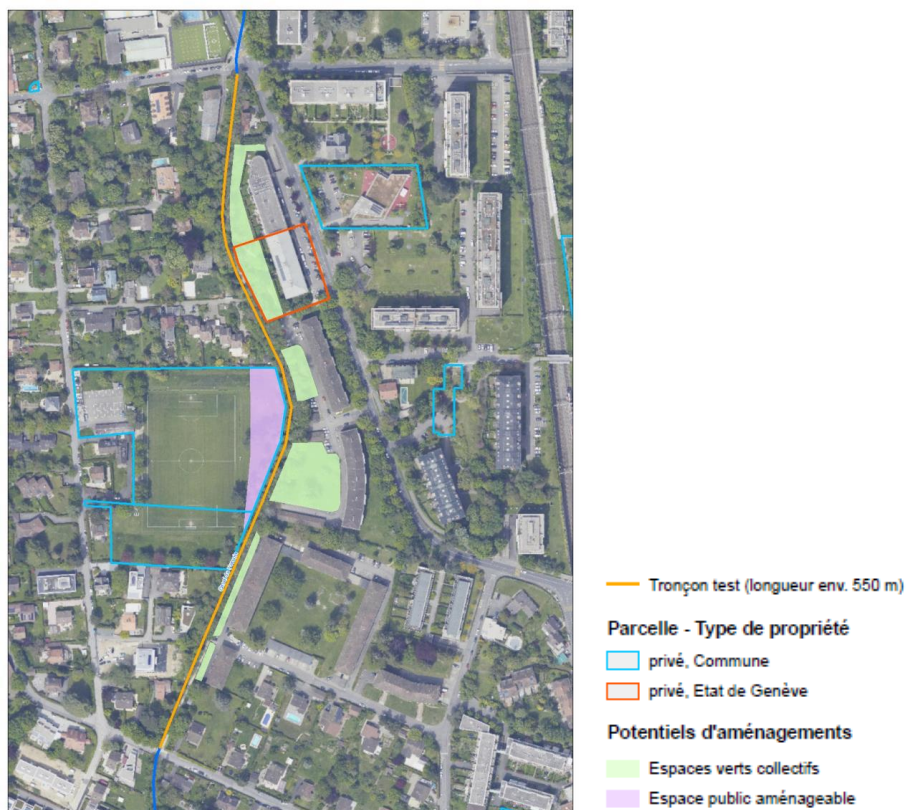
Phase 2 - Image directrice

- > Ateliers internes de travail pour construire l'image directrice.
- > Consolidation de l'image directrice avec les services techniques de la Commune et de l'État.
- > Élaboration d'un concept d'aménagement pour le tronçon test avec propositions de mesures de mise en œuvre.
- > Atelier de travail avec le groupe de suivi restreint.
- > Présentation aux commissions communales concernées.
- > Finalisation des documents : image directrice et fiches de mesures thématiques et sectorielles.
- > Intégration à la démarche du Plan directeur communal.
- > Estimation des coûts d'aménagement de l'image directrice (+/- 20%) par tronçon.
- > Présentation des résultats à la population de Versoix.

Phase 3 – Avant-projet (AVP) sur un tronçon test chemin Louis-Dégallier et chemin du Lac

- > Ateliers internes de travail pour établir l'avant-projet.
- > Sur la base des premières esquisses, une démarche de concertation sera engagée avec les propriétaires concernés par le projet.
- > 3 ateliers de travail avec les propriétaires riverains du tronçon test en concertation avec l'équipe du projet « biodiversité urbaine » :
- > Estimation des coûts de l'AVP (+/- 15%)
- > Établissement d'une feuille de route : priorités et opportunités d'intervention
- > Présentation aux commissions communales concernées.
- > Finalisation du dossier.

L'avant-projet sera engagé en parallèle à l'image directrice, de manière à vérifier la pertinence et la faisabilité des propositions développées.



#### 4.2 Déroulement du programme fédéral « Co-crée la biodiversité en milieu urbain »

Définir, analyser et construire le processus autour de la co-création

La 1<sup>ère</sup> Phase - Analyse préalable du cadre cantonal et communal et choix du projet pilote a été menée en été 2020

Phase 2 – Déterminer les acteurs à intégrer dans le processus de co-création, définir les besoins de la commune, définir les outils à mettre en place et pour les tester dans le cadre l'avant-projet test ; visite de terrain et accompagnement dans l'élaboration d'un état des lieux tenant compte des aspects écologiques et sociaux (analyse des besoins). Cet état des lieux sera dressé en étroite collaboration avec le consortium des mandataires externes travaillant sur l'image directrice du canal de Versoix.

Phase 3 - Elaboration d'un cahier de recommandation pour l'intégration de la place de la biodiversité dans le plan directeur communal en lien avec l'étude test sur le tronçon le chemin Louis-Dégallier et le chemin du Lac.

Phase 4 - Evaluation des résultats de la co-création de la biodiversité dans le plan directeur communal et le plan de gestion différencié. Mise à l'échelle des résultats en vue du partage d'expériences entre les entités pilotes du programme national et leur publication.

#### 5. Composition des mandataires/ l'équipe

L'équipe pluridisciplinaire sera composée: d'un urbaniste-paysagiste, d'un architecte-urbaniste, d'un ingénieur civil spécialiste en hydraulique, d'un biologiste, d'un ingénieur en gestion de nature et des experts sur les aspects piscicoles. Elle devra faire preuve d'une expérience sur le territoire de la Ville de Versoix, notamment dans des opérations de renaturation de cours d'eau, d'entretiens différenciés des espaces extérieurs et d'opération de développement urbain.

## 6. Planning

	Image directrice et avant-projet	Co-création biodiversité en milieu urbain
Lancement de la démarche et diagnostic		Août 2020
Analyse préalable et choix du projet		Août 2020
Analyse des acteurs et processus		Automne 2021-2022
Elaboration image directrice	Automne 2021	
Elaboration état des lieux		Automne 2021
AVP tronçon test printemps	Printemps 2022	
Elaboration d'un cahier de recommandation		Printemps 2022
Finalisation de l'étude et AVP	Hiver 2022	
Evaluation des résultats de la co-création de la biodiversité et mise à l'échelle dans le cadre du partage d'expérience fédérale		Début 2023

## 7. Plan financier

### **Etude de l'image directrice du canal de Versoix et avant-projet du tronçon-test**

Image directrice	90'964.-
AVP tronçon test	37'162.-
Démarche participative pour image directrice et AVP	29'508.-
Divers et imprévus	4'000.-
<b>Sous-total 1 TTC</b>	<b>161'634.-</b>

### **Projet Co-création – Biodiversité urbaine**

Phase 1 - Analyse préliminaire	8'800.-
Phase 2 - Analyse des acteurs, élaboration d'un cahier de recommandation pour le PDCom	20'300.-
Phase 3 Evaluation de la démarche de co-création	12'100.-
Coordination et communication	3'300.-
<b>Sous-total 2 TTC</b>	<b>44'500.-</b>

Déduction de la Phase 1 payée sur le compte de fonctionnement du Développement durable 2020. -8'800.-

Total coût étude TTC (Sous-total 1 et 2)	CHF	197'334.-TTC
<b>Arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>197'340.-TTC</b>

### **Financement externe**

Image directrice - OCAN	55'000.-
Fond vitale pour l'environnement SIG	50'000.-
<b>Total financement</b>	<b>CHF 105'000.-</b>

<b>Solde à la charge de la Commune</b>	<b>CHF</b>	<b>92'340.- TTC</b>
--	------------	---------------------

## 8. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Ville de Versoix vous invite à réserver un accueil favorable à cette demande de crédit d'étude de CHF 197'340.- TTC.